

Arrêté du 18 mars 1992 relatif à l'organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales

18/03/1992

Ce texte a été abrogé par l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Consulter également l'[arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales](#)